

Règlement championnat de Ligue Centre par équipes

1/ Constitution de l'équipe

- * Hommes : 4 joueurs minimum et 10 maximum
- * Femmes : 3 joueuses minimum et 8 maximum
- * Tous les joueurs doivent avoir une licence compétition

2/ Modalités d'inscription

- * Retourner avant la date définie chaque année le formulaire d'inscription
- * Tous les joueurs doivent être obligatoirement licenciés à cette date
- * L'équipe doit s'acquitter d'un chèque du montant de l'inscription au nom de la ligue du centre de squash
- * L'équipe doit également s'acquitter d'un chèque de caution en cas de manquements disciplinaires.

3/ Règlement sportif

Le règlement du championnat de Ligue Centre par équipes est spécifique, mais tous les points qui ne seraient pas prévus par le règlement sont soumis au règlement fédéral qui se trouve sur le site de la Ligue :

<http://www.liguecentre-squash.fr/liens/Reglement-Sportif.pdf>

• Déroulement du championnat

Une partie = match disputé entre deux joueurs de deux équipes

Une rencontre = ensemble des matches disputés par les joueurs de deux équipes

Une journée = ensemble de toutes les rencontres se déroulant sur le même week-end

Le nombre de divisions, le nombre d'équipes par divisions ainsi que les modalités de montées et de descentes peuvent varier d'une saison à l'autre en fonction du nombre d'équipes inscrites.

• Horaires et lieux des rencontres

Les horaires des rencontres sont définis en début de saison par la Ligue.

Pour recevoir une journée de championnat, le club doit posséder une Convention Club Affilié.

Toute demande de modification d'horaire, de date ou de lieu, doit faire l'objet d'une demande officielle à la Ligue. La demande de report d'une rencontre doit rester exceptionnelle et doit être justifiée. Une rencontre avancée ou reportée reste rattachée à la journée initiale.

• Conditions de participation des joueurs

Pour pouvoir participer à une rencontre, un joueur doit figurer sur une liste d'équipe de l'association et être référencé dans l'équipe sur Squashnet.

Tout joueur participant à une rencontre, alors que sa licence n'est pas validée pour la saison en cours, est considéré comme joueur non qualifié. L'équipe est déclarée perdante 4/0, elle est sanctionnée d'une pénalité d'un point au classement général.

Tout joueur anciennement classé en 3^{ème}, 2^{ème}, 1^{ère} série a l'obligation de demander, par l'intermédiaire du président de son association, une intégration ou une assimilation au classement correspondant à son niveau de jeu actuel.

• Modification de la liste des joueurs

La liste des joueurs de l'équipe doit être fournie avant le début du championnat.

Le recrutement et le changement de joueurs sur une liste à l'intersaison est possible entre la 2^{ème} et la 3^{ème} journée de championnat. La liste initiale peut être complétée par des joueurs n'ayant participé à aucune rencontre officielle par équipes depuis le début de saison. Cette demande de modification doit être adressée par écrit à la ligue.

- **Composition des équipes lors d'une rencontre**

Chaque équipe hommes est composée de 4 joueurs. Chaque équipe femmes est composée de 3 joueuses. Une équipe :

- Doit comporter au minimum 1 joueuse française pour les équipes femmes et 2 joueurs français pour le championnat masculin.
- Peut comporter au maximum 2 joueurs mutés (joueur ayant disputé au moins une rencontre par équipe avec son association de la saison passée dans un championnat officiel). Les règles de mutation ne s'appliquent pas aux joueurs qui représentent une association nouvellement créée.
- Peut comporter au maximum 1 joueur étranger (joueur non ressortissant d'un pays membre de l'Union européenne ou de l'ESF ou bien ne résidant pas en France depuis au moins 3 ans).

Lors de la composition de l'équipe, un joueur « étranger muté » compte comme étranger et comme muté.

L'ordre des joueurs d'une équipe est régi par leur rang au classement national en cours de validité. Si plusieurs joueurs sont au même rang, leur ordre dans la composition de l'équipe doit être maintenu durant toute la journée.

Lorsqu'une association engage plusieurs équipes, celles-ci doivent être numérotées dans l'ordre décroissant de leur valeur. Une association peut avoir plusieurs équipes engagées dans une même division. Dans ce cas, elles se rencontrent obligatoirement dès la première rencontre de la première journée.

Un ou plusieurs joueurs d'une équipe peuvent être mieux classé(s) que des joueurs de l'équipe « supérieure ».

Lorsqu'une équipe ne respecte pas les modalités de composition, elle est déclarée perdante 4/0 (3-0 pour les féminines).

Dans tous les cas, les résultats des matchs joués sont pris en compte pour le classement individuel des joueurs.

- **Possibilité d'intégrer des femmes dans les équipes masculines**

Une femme peut être listée dans une équipe hommes et participer aux rencontres du championnat régional masculin.

Une demande argumentée doit être adressée par le club à la Ligue, qui se réserve le droit de valider ou non cette demande en fonction de certains critères (niveau, possibilité de créer une équipe femme ou non au sein de l'association...).

Tous les joueurs ont aujourd'hui un rang mixte au classement national, c'est donc sur ce rang mixte qu'il faudra se baser pour déterminer la place de la joueuse dans la composition de l'équipe.

Remarque : si une joueuse fait partie d'une équipe hommes qui évolue en R1 et se qualifie pour le play-off des champions de Ligue, la joueuse ne pourra pas y participer car c'est le règlement national qui fait foi sur le play-off des champions de Ligue et la mixité n'y est pas autorisée.

- **Possibilité de jouer dans une autre équipe de l'association**

Tous les joueurs de l'équipe peuvent jouer au maximum 1 journée dans une équipe supérieure et rejouer ensuite pour l'équipe où ils sont listés.

Les 2 meilleurs classés de chaque équipe ne peuvent pas évoluer dans une équipe « inférieure » de leur association. Les autres joueurs de l'équipe peuvent jouer au maximum une journée dans une équipe « inférieure » de leur association et ensuite rejouer pour l'équipe où ils sont listés. Dès qu'un joueur dispute 2 journées pour une ou plusieurs équipes, il ne peut plus descendre dans une équipe inférieure de son association.

Si un joueur participe à une rencontre hors de son équipe de référence en équipe inférieure, alors que le règlement ne l'autorisait pas, la rencontre est considérée comme perdue sur le score de 4-0 (3-0 pour les féminines). Pour une même journée, un joueur ne peut représenter qu'une seule équipe. Lorsqu'un joueur, au cours d'une même journée, représente 2 équipes de son association, l'équipe « inférieure » est automatiquement déclarée perdante 4/0 (3-0 pour les féminines).

- **Formalités avant le début d'une journée**

Toute association hôte d'une journée de championnat doit mettre à disposition un juge-arbitre qui sera présent sur le site durant toute la compétition. Au début de chaque journée, le juge-arbitre vérifie l'identité des joueurs. Il s'assure que tous les joueurs présents sont licenciés et inscrits sur une des listes d'équipes de l'association. Il se fait présenter la liste des joueurs présents dans l'ordre du classement national et, si nécessaire, les certificats médicaux de surclassement pour les jeunes.

Tous les joueurs participant à une rencontre doivent être présents à l'heure prévue pour le début de celle-ci. En cas d'absence d'un joueur (tolérance de 10 minutes après la fin de la partie précédente), au moment prévu pour son entrée sur le court, la rencontre est perdue le score de 4 à 0.

- **Ordre des matchs**

L'ordre des parties d'une rencontre est le suivant :

- Hommes : premier match joué entre les N°4, puis les N°1, N°2 et enfin les N°3.
- Femmes : premier match joué entre les N°3, puis les N°1 et enfin les N°2

- **Incapacité et forfait**

Un joueur ne peut prendre part à une rencontre par équipe lorsque, avant qu'il n'entre sur le court, le juge arbitre ou l'arbitre constate qu'il ne peut, d'une façon évidente, effectuer la prestation que son classement et sa valeur habituelle lui permettraient de réaliser. Si, sur réclamation écrite d'une des équipes adverses, une infraction de cet ordre est confirmée, l'équipe fautive est sanctionnée et perd :

- la partie si le joueur fautif est le N°4 de l'équipe (N°3 pour les équipes féminines),
- la rencontre pour un autre joueur.

Une équipe dont un joueur est dans l'incapacité de terminer la 1ère rencontre de la journée peut participer sans pénalité à la 2ème rencontre de la journée à 3 joueurs ou 2 joueuses à la condition qu'il soit présent avec son équipe jusqu'à la fin de la journée de championnat. Cette obligation ne s'applique pas si le joueur doit recevoir immédiatement des soins hospitaliers.

Une équipe qui déclare forfait pour une rencontre peut participer aux autres rencontres de la journée. La rencontre perdue est sanctionnée par un score de 4/0 et une pénalité de 3 points au classement général.

Une équipe forfait pour une journée peut participer à la suite du championnat. Les rencontres non jouées sont sanctionnées par un score de 4/0 et une pénalité de 3 points au classement général par rencontre.

Une équipe qui se présente à 3 joueurs (2 joueuses) peut disputer la rencontre. Le match des N°4 (N°3 pour les femmes) est considéré perdu 3 jeux à 0. L'équipe est sanctionnée d'une pénalité de 2 points au classement général.

- **Formalités après les rencontres**

A la fin de chaque rencontre, les capitaines d'équipes doivent vérifier et valider les résultats reportés par le juge-arbitre et signer la feuille de rencontre sur laquelle sont reportés les scores précis de chaque partie individuelle.

L'un des deux capitaines de la rencontre concernée doit saisir le jour-même les résultats sur Squashnet, sous le contrôle du juge-arbitre. Le capitaine de l'équipe adverse a 48H pour vérifier le résultat saisi, passé ce délai il sera validé d'office.

Le juge-arbitre conserve les feuilles de matchs jusqu'à la fin de la saison. Il doit être en mesure d'en envoyer une copie à la ligue en cas de réclamation ou de litige.

- **Réclamations**

Toute réclamation posée durant la rencontre est examinée séance tenante par le juge-arbitre. Ce dernier doit faire état de la réclamation et de la décision prise dans le rapport qu'il retourne à la ligue.

Toute réclamation posée à l'issue de la rencontre doit être formulée par écrit (email) et adressée à la ligue dans les 48 heures suivant la journée.

- **Résultats – classement**

Le classement des équipes est élaboré selon le barème suivant :

Victoire offensive (4/0 ou 3/1)	3 points
Nul offensif (2/2 avec victoire au goal-average)	2 points
Nul défensif (2/2 avec défaite au goal-average)	1 point
Défaite	0 point
Forfait	-3 points

Le goal-average est défini par le nombre de jeux gagnés, puis par le nombre de points.

En cas d'égalité parfaite, le match ayant opposé les N°1 sert de référence pour déterminer le vainqueur.

En cas d'égalité entre plusieurs équipes, en fin de championnat, le classement de ces équipes est déterminé en fonction :

- du nombre de rencontres gagnées,
- du nombre de rencontres gagnées avec bonus offensif,
- du nombre de rencontres perdues avec bonus défensif,
- de la différence entre jeux gagnés et jeux perdus sur l'ensemble des rencontres,
- de la différence entre points gagnés et points perdus sur l'ensemble des rencontres.

En cas de nouvelle égalité le « goal-average particulier », dans l'ordre indiqué ci-dessus, s'applique (c'est-à-dire lors de la rencontre les ayant opposées dans le championnat).

Les montées et descentes :

- En 1ère division régionale :

L'équipe championne de ligue en R1 est qualifiée pour la phase nationale des champions de ligue pour tenter d'accéder à la nationale 3. La deuxième équipe est placée sur liste d'attente. Une équipe championne de ligue qui déclare forfait pour la phase finale se verra infliger une amende de niveau 2 par la Fédération.

Les deux dernières équipes de R1 sont reléguées en division inférieure (une seule si le champion de Ligue accède à la N3, trois si il y a une descente de N3 en régional et aucune montée de R1 en N3).

- Pour les autres divisions régionales :

Les deux premières équipes accèdent à la division supérieure. Les deux dernières équipes sont reléguées en division inférieure (sauf s'il y a une montée de R1 en N3, ou une descente de N3 en R1 ce qui entraîne des décalages, voir ci-dessus).

Une équipe qualifiée qui refuse la montée en division supérieure est maintenue dans son championnat initial. L'association se verra infliger une sanction fixée par la ligue.

